

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt



Octobre 2016 / Numéro 30



« La question de l'intérêt général n'a d'autre réponse que celle qui tient compte de la réalité du monde dans lequel nous vivons » »

Au cœur des réalités

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

Notre ville connaît une situation que beaucoup lui envient : assainissement de ses finances dans un contexte difficile, maintien des taux d'imposition locaux depuis 8 ans quand l'État pratique un matraquage fiscal historique, et augmentation de ses investissements au profit des Saint-Loupiens, malgré la baisse drastique des dotations de l'État.

Si avec mon équipe municipale, nous réussissons à réaliser ce que nous avons annoncé en 2014, c'est simplement parce que notre gestion se veut pragmatique avec le souci des exigences du moment et des marqueurs constants, les seuls à garantir une action efficace. Des années que nous sommes acculés par l'État à faire toujours plus avec toujours moins !

Ceux qui nous gouvernent ont manifestement perdu le sens des réalités ! Leur absence de vision n'a permis à la France, ni de régler la question structurelle du chômage, ni la question de l'impérieuse nécessité de la croissance. Même pire, le choc fiscal inaugural aura de 2012 à 2015 coûté en moyenne 0,8 point de croissance par an selon l'OFCE, quand nos partenaires allemands et anglais faisaient deux fois mieux !

Le bon sens est un préalable dont on peut se prévaloir tant qu'on s'inscrit au cœur des réalités. La question de l'intérêt général n'a d'autre réponse que celle qui tient compte de la réalité du monde dans lequel nous vivons. Les besoins, les enjeux et les priorités sont liés à la vie de l'ensemble de la population. Pour cette raison majeure, l'action publique, qu'elle soit locale ou nationale, ne peut se départir de cette évidence. Malheureusement, au plus haut sommet de l'État, cette évidence fait défaut, ce qui donne lieu à des décisions qui sont autant de dérives sectaires. Des rythmes scolaires à la loi Duflot, en passant par le «Mariage pour tous», nous devons nous interroger sur le bien-fondé de ces nouvelles dispositions «coûteuses» qui ne répondent jamais au caractère d'urgence auquel notre société est gravement confrontée.

On ne peut pas faire de politique en se réclamant progressiste et nourrir son action à coups de décisions démagogiques (pour quelques-uns) qui serviront surtout une postérité très relative (pour quelques autres).

Notre histoire est celle d'une Nation où l'État, dans sa continuité, occupe une place essentielle. L'État, écrivait le général de Gaulle, «*qui répond de la France, est en charge, à la fois, de son héritage d'hier, de ses intérêts d'aujourd'hui et de ses espoirs de demain*».

Avec les orientations à vue du président Hollande, nous en sommes bien loin ! Et cela est particulièrement inquiétant dans le contexte de la réduction des moyens que nous connaissons et au moment où nous sommes confrontés à tant de défis régaliens en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de santé et de culture.

Plus que jamais, l'État doit rester le chemin de référence pour accomplir notre destin national, plus que jamais les règles qu'il édicte doivent se réclamer de l'intérêt des personnes et de l'époque que nous traversons.

Sébastien Meurant
Votre maire et
conseiller départemental
du Val-d'Oise

Groupes de quartier parlons des réalités saint-loupiennes

La démocratie de proximité, ça marche ! Venez participer aux assemblées consultatives des Groupes de quartier présidées par le maire et qui permettent un dialogue constructif sur les besoins et les réalisations dans la ville.

- Centre-ville : lundi 10 octobre, Croix-Blanche - 20 h
- Les Tanières : mardi 11 octobre, MLC - 20 h
- La Plaine : lundi 17 octobre, restaurant scolaire Marie Curie - 20 h
- Les Coteaux : mardi 18 octobre, Croix Blanche - 20 h



Groupes de
QUARTIER
Saint-Leu-la-Forêt

Rencontrer votre Maire

à sa prochaine permanence
les 1^{er} octobre, 19 novembre
et 10 décembre 2016

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant
Directeur de la rédaction : Loïc Drouin
Création et mise en page : service Communication
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt -
Conseil départemental du Val-d'Oise
Site : www.saint-leu-la-foret.fr
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Ce numéro a été imprimé à 7500 exemplaires.
Papier aux normes environnementales.

Scandaleux !

Décisions injustifiées, aménagements insensés : les mois passent et la France trépanse ! Trois infos pour 3 nouveaux codes de la déroute !



Dexia : quand l'État fait la peau aux collectivités !

La Cour d'appel de Versailles vient de casser la décision rendue en première instance qui, en juin 2014, donnait raison à la Ville de Saint-Leu-la-Forêt. Pour ce faire, la Cour d'appel a repris

tous les arguments de la banque Dexia !

Sébastien Meurant qui a hérité des emprunts structurés dits «toxicques» contractés par son prédécesseur, conteste le taux d'intérêt contractuel dont la variabilité est indexée sur la valeur du Franc suisse. De 3,91 % en 2007, il est de 22,6 %, aujourd'hui, après la loi faite expressément votée en 2014 par le président Hollande. Celui qui se voulait «l'ennemi de la finance» a amnistié les pratiques criminelles des banques qui ont vendu des «emprunts toxiques» à plusieurs centaines de collectivités. Pour la petite histoire, l'État, ayant récupéré les créances de Dexia, il lui fallait à tout prix mettre fin aux procédures judiciaires entamées par les collectivités territoriales comme Saint-Leu et qui risquaient de faire condamner les banques. Résultat, la ville a payé en 2015, 500 000 € d'intérêts et alors qu'il lui reste aujourd'hui 2,3 M € de dette toxique sur les 8 M€ empruntés, elle risque, jusqu'à la fin du prêt en 2032, de payer une dizaine de millions d'euros d'intérêts supplémentaires. Sébastien Meurant a décidé de se pourvoir en cassation «*parce qu'il y a une politisation de la justice et parce que les emprunts souscrits sont d'abord des emprunts spéculatifs réels et déniés par la cour d'appel de Versailles qui a repris jusqu'à l'argumentaire des avocats de Dexia, me mettant en cause alors qu'au moment des faits j'étais élu de l'opposition !*» Une décision incompréhensible quand toutes les grandes démocraties ont fait condamner les banques qui vendaient ce type de produit financier !



École obligatoire jusqu'à 18 ans :

les œuvres complètes de Najat Vallaud-Belkacem

Il y aura eu les rythmes scolaires qui auront mis à mal les finances locales, la réforme du collège prompt à promouvoir le nivellement par le bas, la fin du redoublement pour faire des économies et larguer définitivement les élèves en difficultés ! Et bien maintenant la ministre de l'Éducation sort de son chapeau du magicien d'Oz, la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ! S'agit-il d'une manière de «jouer» en amont sur les leviers statistiques du chômage ? Reste que cette décision a valeur de mépris pour l'Apprentissage, filière éducative dont on sait les effets bénéfiques pour celles et ceux qui ne sont pas faits pour le système éducatif classique et qui peuvent être durement menacés par le décrochage scolaire.



**Fermeture des voies sur berges :
une décision despotique**

En décidant de manière autocratique la fermeture expérimentale des voies sur berge de la rive droite à la circulation automobile pour 6 mois, Anne Hidalgo prend en otage des millions d'automobilistes qui vont inévitablement souffrir des ordonnances de sa baronnie «rive gauche».

Une décision «en force» de la maire de Paris puisque la commission d'enquête publique avait émis un avis défavorable sur le projet en motivant une enquête publique tronquée, un impact désastreux sur le trafic, des conséquences environnementales... Se targuant d'un sondage qui révèle que 55 % des Parisiens sont favorables à la piétonnisation de ce tronçon, Anne Hidalgo qui invoque «l'urgence sanitaire» pour justifier la «reconquête des bords de Seine» a simplement omis que ce tronçon, de par sa situation, ne concerne pas uniquement les Parisiens et que cette fermeture entraînera au-delà de ce qu'elle considère comme «désagrément», un tsunami pour l'économie francilienne et une catastrophe en matière de santé publique vu le stress des usagers sommés de vivre des embouteillages anxiogènes.